

N°56

Objet :

DEMANDE DE SUBVENTIONS
AUPRES DE LA REGION ILE-DE-
FRANCE ET DU FONDS
INTERMINISTERIEL DE
PREVENTION DE LA
DELINQUANCE (F.I.P.D.) DANS LE
CADRE DU PROJET D'EXTENSION
DE VIDEOPROTECTION

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

8 OCTOBRE 2025

Date de la Convocation :

2 OCTOBRE 2025

**Date d'affichage de la
convocation :**

2 OCTOBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 27

Membres représentés : 05

Membres absents : 03

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 8 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ et Katell LANDIER, **Maire-Adjoint**,

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI, **Conseillers Municipaux Délégués**,

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT, **Conseillers Municipaux**.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Suzanne JAUNET	pouvoir à	Marc HONORÉ
Alisson ZANI	pouvoir à	François DAZELLE
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Olivier LE GOFF	pouvoir à	Daniel GIRAUD

Etaient absents :

Jean-Marc JUSTINE
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Sarah SABOURIN

VOTE :

MAJORITE

5 votes contre (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

Délibération publiée le 17/10/2025

Ville d'Achères
2025/

CONSEIL MUNICIPAL DU 08/10/2025

N°56

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (F.I.P.D.) DANS LE CADRE DU PROJET D'EXTENSION DE VIDEOPROTECTION

Rapporteur : M. François DAZELLE

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la sécurité intérieure, notamment l'article L.251-2,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 26/09/2025

Considérant que suite à la mise en place de 14 caméras de vidéoprotection sur la période 2020-2022, la Ville entend s'engager dans l'extension de son dispositif de vidéoprotection en installant 10 caméras supplémentaires sur l'espace public afin d'améliorer la sécurité des personnes et des biens, la sécurité routière et la régulation du trafic routier ainsi que d'assurer la protection des bâtiments publics et de leurs abords,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (5 votes contre : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la région Ile-de-France et du fonds interministériel de prévention de la délinquance (F.I.P.D.) ainsi que de tout autre partenaire éventuel, des subventions au taux maximal.

ARTICLE 2 : DIT que le plan de financement à ce jour, actualisable par décision du Maire, est le suivant :

Installation et exploitation de 10 caméras		FINANCEMENT			Taux	Quote part
Nature dépenses	Montant HT	Financier	Dispositif	Montant HT	Cofinancement	Mairie
Fourniture et pose	97 500,00 €	Région Ile de France	Soutien à l'équipement en vidéo protection	45 000,00 €	23%	
Raccordement	96 150,00 €	Préfecture des Yvelines	FIPD 2026	75 000,00 €	39%	
		Commune d'Achères	Fonds propres	73 650,00 €		
Total subventionnable	193 650,00 €	Total Financement		193 650,00 €	62%	38%

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte, pièce ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits sont et seront inscrits aux budgets 2025 et 2026 à l'imputation Investissement.

Fait et délibéré à Achères, le 8 octobre 2025

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le
Pour le Maire et par délégation

Pour extrait conforme,
Le Maire
Marc HONORE